

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adoption du budget primitif 2014 :

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,
- attribution des subventions d'équipement et des autres charges à étaler,
- attribution des subventions de fonctionnement

Séance du 11 février 2014

Convocation du 5 février 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mmes Isabelle Drancy, Catherine Lequeux, Jean-Pierre Lefèvre, Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Michel Grandchamp, Mme Liliane Sillon, MM. Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Fabienne Eckerlein par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Jean Carlizot par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Hélène Enard par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu-Alibay par Mme Sabine Vasseur,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Marie Claudel par M. Jean-Jacques Campan,
M. Francis Brunelle par M. Jean-Louis Oheix,
M. Xavier Tamby par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

Mme Florence Presson

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2014

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 :

- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,**
- **attribution des subventions d'équipement et des autres charges à étaler,**
- **attribution des subventions de fonctionnement**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu sa délibération du 12 décembre 2013 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes contre : M. Christian Lancrenon, Mme Marie Claudel, M. Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2014 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2014 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2013, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats.

ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 708 000,00	Majorité (4 votes contre : M. Lancrenon, Mme Claudel, M. Campan, Mme Claude Debon)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	345 000,00	même vote
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 950 000,00	même vote
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 281 000,00	même vote
66	CHARGES FINANCIERES	1 633 000,00	même vote
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 000,00	même vote
68	DOTATION AUX PROVISIONS	20 000,00	même vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 700 000,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 430 000,00	même vote
	DEPENSES DE L'EXERCICE	34 133 000,00	même vote

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	198 000,00	majorité (4 votes contre : M. Lancrenon, Mme Claudel, M. Campan, Mme Debon)
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 303 000,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES	19 155 000,00	même vote
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 467 000,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	773 000,00	même vote
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	61 025,81	même vote
	RECETTES DE L'EXERCICE	30 957 025,81	même vote
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	3 175 974,19	même vote
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	34 133 000,00	même vote

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES		11 696 377,79	majorité (4 votes contre : M. Lancrenon, Mme Claudel, M. Campan, Mme Debon)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 666 377,79	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 700,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	54 000,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 578 300,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 070 000,00	même vote
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	25 000,00	même vote
DEPENSES REPORTEES		4 963 622,21	même vote
	<i>REPORT DE DEPENSES</i>	<i>2 531 693,99</i>	même vote
	<i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i>	<i>2 431 928,22</i>	même vote
POUR UN TOTAL CUMULE DE		16 660 000,00	même vote

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES		11 310 388,21	majorité (4 votes contre : M. Lancrenon, Mme Claudel, M. Campan, Mme Debon)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 220 589,58	même vote
<i>dont 1068</i>	<i>MISE EN RESERVE EXCEDENT FONCT. CAPITALISE</i>	<i>385 989,58</i>	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 096 900,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	827 898,63	même vote
45x2	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	25 000,00	même vote
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 700 000,00	même vote
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	4 010 000,00	même vote
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 430 000,00	même vote
RECETTES REPORTEES		5 349 611,79	même vote
	<i>RECETTES REPORTEES</i>	<i>5 349 611,79</i>	même vote
POUR UN TOTAL CUMULE DE		16 660 000,00	même vote

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2014 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	34 133 000 €
▪ section d'investissement	16 660 000 €
▪ TOTAL	50 793 000 €

- à la majorité (4 votes contre : M. Christian Lancrenon, Mme Marie Claudel, M. Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon)

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

- à l'unanimité,

Article 3 : Attribution des subventions d'équipement

DECIDE l'attribution des subventions d'équipement versées au titre de 2014 à hauteur de 54 000 €. Les dépenses sont inscrites à la nature 204 et seront amorties à compter de l'exercice suivant sur la nature 2804 (soit à compter de 2015 pour les subventions d'équipement versées en 2014) se répartissant comme suit :

➤ Subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux	: 14 000 €
➤ Subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine	: 10 000 €
➤ Subvention d'équipement versée au Centre Social et Culturel des Blagis	: 30 000 €

- à l'unanimité

Article 4 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et aux autres budgets de la Ville.

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 995 290 € se répartissant comme suit :

➤ subventions aux associations (nature 6574)	: 1 226 575 €
➤ subventions à des associations ou tiers partenaires (nature 6574)	: 105 115 €
➤ subvention au fonds de solidarité logement (nature 65733)	: 3 600 €
➤ subvention au CCAS (nature 657362)	: 660 000 €

- à la majorité (4 votes contre : M. Christian Lancrenon, Mme Marie Claudel, M. Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon)

Article 5 : Autofinancement prévisionnel

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 2 700 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 430 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 4 130 000 €.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Christian Lancrenon